

les outils de la prévention

Une prévention efficace des risques professionnels permet de réduire les absences, d'optimiser l'organisation de la collectivité et de réduire les coûts directs et indirects liés aux accidents ou aux maladies professionnelles.

Pour vous aider dans vos actions, plusieurs outils existent :

- ▶ le Document Unique d'évaluation des risques professionnels.
- ▶ le règlement intérieur de sécurité.

Vous pouvez également consulter différents documents d'information et de sensibilisation en matière d'hygiène et de sécurité sur notre site internet :

www.cdg61.fr

rubrique Hygiène & Sécurité



Centre de Gestion de l'Orne

B.P. 39
61002 ALENCON Cedex

Signalisation

Travail sur écran

Droit de retrait

Conduite

Port de charges

Vibrations

Bruit

Electricité

Handicap

TMS

Travail isolé

Incendie

Hygiène et Sécurité

Accident

Travail en hauteur

Formation

Produits chimiques

Risques

EPI

Maladie professionnelle

ACMO

Prévention

Registres

Alcool

Incendie

Conseil

Notre service hygiène et sécurité est un **service de conseil technique** qui assiste les collectivités dans la mise en œuvre quotidienne des règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Il informe les collectivités des dispositions applicables dans ce domaine et intervient dans les services à la demande des élus, des Comités Techniques Paritaires (CTP) ou Comités Hygiène et Sécurité (CHS) ainsi que des médecins de prévention.

Le conseiller n'a pas de pouvoir de contrôle, ni de sanction.

Les activités de notre service s'organisent selon plusieurs axes :

- ▶ Information (diffusion de documents techniques et juridiques, exemple : illuminations de Noël, station d'épuration, autorisation de conduite...).
- ▶ Sensibilisation des acteurs aux questions d'hygiène et de sécurité (élus, encadrement, agents, CHS / CTP...).
- ▶ Formation des Agents Chargés de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).
- ▶ Aide technique pour l'évaluation des risques professionnels (enquêtes et analyses des accidents de service, visites des locaux, études de poste, conseil / aide à la conception des locaux de travail, conseil / aide pour le choix de matériel et de moyens de protection...).
- ▶ Animation du réseau des ACMO.

Inspection

Après avoir signé une convention avec le Centre de Gestion, notre Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) se déplace dans votre collectivité et effectue des visites de bâtiments afin de :

- ▶ Vérifier les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité.
- ▶ Vous proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.
- ▶ Vous indiquer, en cas d'urgence, les mesures immédiates à prendre en cas de danger grave et imminent.
- ▶ Conseiller et assister votre ou vos ACMO.

Cette mission d'inspection donne lieu à l'établissement d'un rapport qui doit être transmis au CHS ou à défaut, au CTP.

De manière générale, toute facilité doit être accordée à l'ACFI pour l'exercice de sa mission, sous réserve du bon fonctionnement de vos services.

Handicap

Afin de vous aider dans vos éventuelles démarches de recrutement et de maintien dans l'emploi d'une personne en situation de handicap, notre service hygiène et sécurité, en collaboration directe avec nos médecins de prévention, vous propose d'intervenir de la manière suivante :

- ▶ Sensibilisation des élus, encadrement, agents des collectivités, CHS / CTP au handicap.
- ▶ Réalisation d'études ergonomiques des postes de travail des personnes handicapées.
- ▶ Aide au montage des demandes de financement auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Ces prestations gratuites entrent dans le cadre de la convention signée entre le Centre de Gestion et le FIPHFP.

